Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Schéma Régional de Cohérence Écologique

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Résumé non technique

1. RESUME NON TECHNIQUE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un des outils de la déclinaison régionale de l'objectif rappelé dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, à savoir : « construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés (objectif 5 de l'orientation stratégique B) ». Il s'agit à terme que le territoire national soit couvert par une Trame Verte et Bleue (TVB), dont le principal atout est de pouvoir être considéré comme un outil d'aménagement du territoire. L'un des principaux objectifs (visés à l'article L.371-1 du Code de l'Environnement) de cette Trame Verte et Bleue est de maintenir des « continuités écologiques » permettant aux espèces de se déplacer dans l'espace et dans le temps, notamment pour répondre aux évolutions à court terme (sociales et économiques) et à très long terme (changement climatique). La réalisation de cet objectif de conservation passe par l'identification des continuités écologiques susceptibles de garantir les échanges vitaux entre populations (animales et végétales) et la proposition d'un plan d'action stratégique.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est opposable aux documents d'urbanisme et aux projets d'infrastructures linéaires d'Etat et des collectivités. Il est opposable selon le niveau de "prise en compte", le niveau le plus faible d'opposabilité après la conformité et la compatibilité. Deux décrets en conseil d'Etat en 2004 précisent que **l'obligation de prise en compte conduit à une obligation de compatibilité sous réserve de possibilités de dérogations pour des motifs déterminés. La contrainte que fait peser le SRCE dépend de son degré de précision.**

"Le SRCE Provence-Alpes-Côte d'Azur comprend 2 pièces principales"

- Le document SRCE qui rassemble le diagnostic identifiant les enjeux de continuités à l'échelle régionale, quelques éléments chiffrés de présentation de la Trame Verte et Bleue régionale, le Plan d'Action Stratégique, le chapitre méthodologique et les indicateurs de suivi,
- un atlas cartographique au 1/100 000 ème qui présente les éléments de la TVB (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques), les éléments de la TVB par sous-trames écologiques, et les objectifs qui sont assignés aux éléments de la TVB.

Ce schéma s'accompagne également de trois autres pièces :

- le présent résumé,
- l'évaluation environnementale du SRCE, qui présente la performance du SRCE vis-à-vis des autres thématiques de l'environnement, autres que celle relative à la biodiversité,
- enfin, une banque de données numériques sous Système d'Information Géographiques, qui est téléchargeable sur les sites internet de la DREAL PACA et de la Région PACA.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'élaboration du SRCE a fait l'objet d'une démarche itérative, sur une base scientifique et technique sans cesse enrichie par les contributions d'acteurs locaux et institutionnels ; ce travail a été réalisé par les services de l'Etat (DREAL PACA) et de la Région, avec l'appui d'un groupement ECO-MED, G2C environnement, Appeld'aiR Consultants et Aqua-Logiq, ainsi que les structures présentes au sein d'une cellule de pilotage, à savoir : le CEN PACA, le CETE Méditerranée (aujourd'hui CEREMA DTer Med), l'IMBE, l'IRSTEA, l'ARPE, chacun de ces acteurs ayant contribué à la construction de ce présent SRCE.

"Le processus de gouvernance installé pour l'élaboration du SRCE s'est articulé autour de 5 instances"

- un **Comité Régional « Biodiversité » (CRB)** dont les objectifs et les équilibres de représentativité respectent le cadre du décret relatif au comité régional Trame Verte et Bleue (n°2011-739 du 28 juin 2011). Ce comité régional « Biodiversité » a pour mission de suivre l'élaboration du SRCE mais aussi de la Stratégie Globale pour la Biodiversité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Observatoire Régional de la Biodiversité ainsi que tous sujets concernant les politiques publiques en matière de biodiversité ; ceci favorisant la parfaite cohérence des actions ;

- un **comité de pilotage** qui réunit élus et services techniques de la Région, directeurs de la DREAL PACA, et préfecture de Région ;

- le **conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)** consulté autant que nécessaire pour valider la démarche scientifique de l'élaboration du SRCE. Il joue le rôle de conseil scientifique du SRCE, et il émet un avis sur le présent projet de SRCE ;

- **un comité technique** et de ressources faisant appel aux compétences à la fois scientifiques, de gestion et d'aménagement des organismes visés dans le Comité Régional « Biodiversité », dont l'objectif est de pouvoir enrichir les connaissances nécessaires à l'élaboration au SRCE et partager les avancées du document pas à pas ;

- **des ateliers territoriaux et des réunions thématiques** qui ont été organisés au plus proche des acteurs et des structures de gestion des territoires afin d'y recueillir les enjeux et les points de blocage existants ou à venir.

Les ateliers territoriaux ont été organisés dans chaque département, pour les trois étapes clés du processus d'élaboration : lors du diagnostic (juin/juillet 2012), lors du plan d'action stratégique (mars/avril 2013), puis lors de la restitution des évolutions du SRCE (juillet2014). Prés de 300 participants ont ainsi pu s'exprimer et co-construire l'essentiel du SRCE à chaque étape.

Un séminaire de partage a été organisé en décembre 2012 afin de mobiliser la sphère politique sur ce sujet.

Ces travaux de co-construction se sont basés sur des éléments scientifiques et techniques pour la définition des continuités écologiques, à savoir : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité sont des «espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces». Les corridors écologiques sont les espaces qui les relient entre eux.

"Pour déterminer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques : 4 étapes clés"

Elles permettent de qualifier les milieux les plus favorables aux espèces animales pour réaliser leurs besoins vitaux :

1. L'élaboration d'une couche cartographique de base : dite couche « composite », car composée de plusieurs bases de données sur la structure des milieux naturels, agricoles, forestiers et urbains (« ocsol 2006 » du CRIGE PACA, Inventaire Forestier National (IFN) et les données de l'ARPE sur les garrigues et les maquis, les cours d'eau classés en Liste 1 et en Liste 2 du SDAGE, l'atlas des zones inondables et les zones humides issues des Inventaires effectués dans le cadre des Atlas Départementaux (disponibles à la date de décembre 2012) ;

2. La caractérisation par modélisation spatiale de cette couche « composite » au regard de 94 espèces terrestres animales et de 19 espèces de poissons, considérées comme représentatives des besoins

des espèces en PACA (ces listes d'espèces sont issues des travaux réalisés par le MNHN). Il s'agissait de pouvoir identifier les milieux potentiellement les plus favorables pour chacune de ces espèces, en considérant les trois traits de vie principaux de ces espèces : le repos, la reproduction, le nourrissage. Chaque espace de la région a été ainsi qualifié, y compris les espaces non naturels, en prenant en compte également la répartition naturelle de ces espèces sur le territoire. La qualité de l'occupation des sols pour chaque espèce est donc évaluée dans une approche biogéographique. Ces réservoirs ont été distingués par sous-trame selon qu'ils soient favorables aux espèces fréquentant principalement des milieux « forestiers » (sous trame « forestière »), « semi-ouverts » (garrigues ou maquis, sous trame « semi ouverte »), « ouverts » (sous trame « ouverte »), « rivulaires » (c'est-à-dire liés aux cours d'eau), zones humides ou cours d'eau ;

3. Des analyses spatiales qui ont permis de faire émerger les espaces les plus favorables à la biodiversité et par conséquent considérés comme les réservoirs de biodiversité potentiels et, de ramener ces informations à un niveau de lisibilité et d'application régionale par un système de lissage et de seuils de surface selon la sous trame considérée ; **cette étape est importante car elle assure une meilleure application de la notion de prise en compte en permettant une large marge d'interprétation aux collectivités qui devront décliner le SRCE à leur échelle territoriale** ;
4. Enfin, une modélisation des corridors en utilisant des algorithmes relevant les capacités de déplacement de groupes d'espèces en fonction de la « résistance » des milieux, c'est-à-dire l'identification des chemins les plus probables en raison des milieux les plus favorables aux espèces.

"4 scénarii ont ponctué l'élaboration des continuités écologiques"

Ils vont de la modélisation (décrite ci-avant) jusqu'à la prise en compte de spécificités régionales en matière de connaissance des espaces et de protection ou de gestion existante. Les deux derniers scénarii ont intégré des choix particuliers des co-pilotes, mais aussi des acteurs du territoire. **Chaque scénario a été évalué dans le cadre de l'évaluation environnementale par rapport à sa performance et ses effets sur l'ensemble des thématiques de l'environnement.**

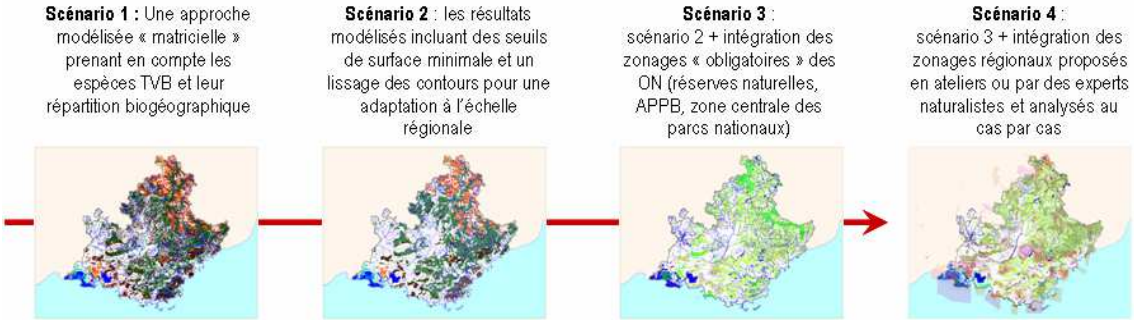

Ainsi, le scénario retenu pour définir la Trame Verte et Bleue régionale, est celui qui a été considéré comme le plus intégrateur et optimal, il s'agit scénario 4. Il intègre les éléments complémentaires suivants :

- **les périmètres à statut visés par les Orientations Nationales** en matière de TVB : zones cœur des Parcs nationaux, les réserves naturelles nationales et régionales, les réserves biologiques de l'ONF, les arrêtés de biotope, les cours d'eau classés, les zones humides issues des inventaires départementaux existants et à la date de décembre 2012,
- **des éléments complémentaires relevés lors de la construction des enjeux en matière de continuités écologiques et mettant en évidence des espaces connus** : sites gérés par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, les espaces acquis par le Conservatoire du littoral, les espaces remarquables naturels identifiés dans les directives territoriales d'aménagement (DTA 13 et DTA 06), les sites répertoriés dans le cadre de la mise en place de la stratégie pour les nouvelles aires protégées (SCAP), les espaces acquis dans le cadre de la politiques des départements sur les naturels sensibles
- **des espaces identifiés lors des ateliers territoriaux** et examinés par la cellule de pilotage et le CSRPN.

"La couverture de la Trame Verte et Bleue représente 63% de la surface régionale :

- 59% identifiés comme réservoirs de biodiversité,
- 4% ayant une fonction de corridors écologiques. "

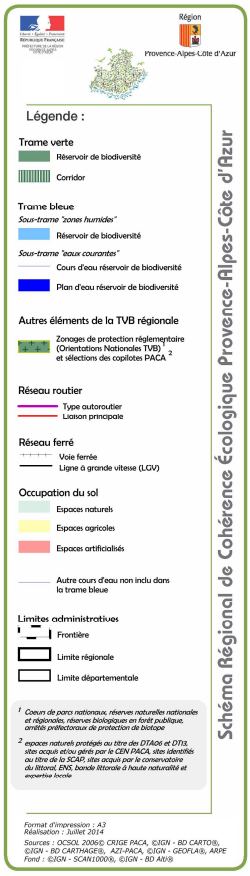

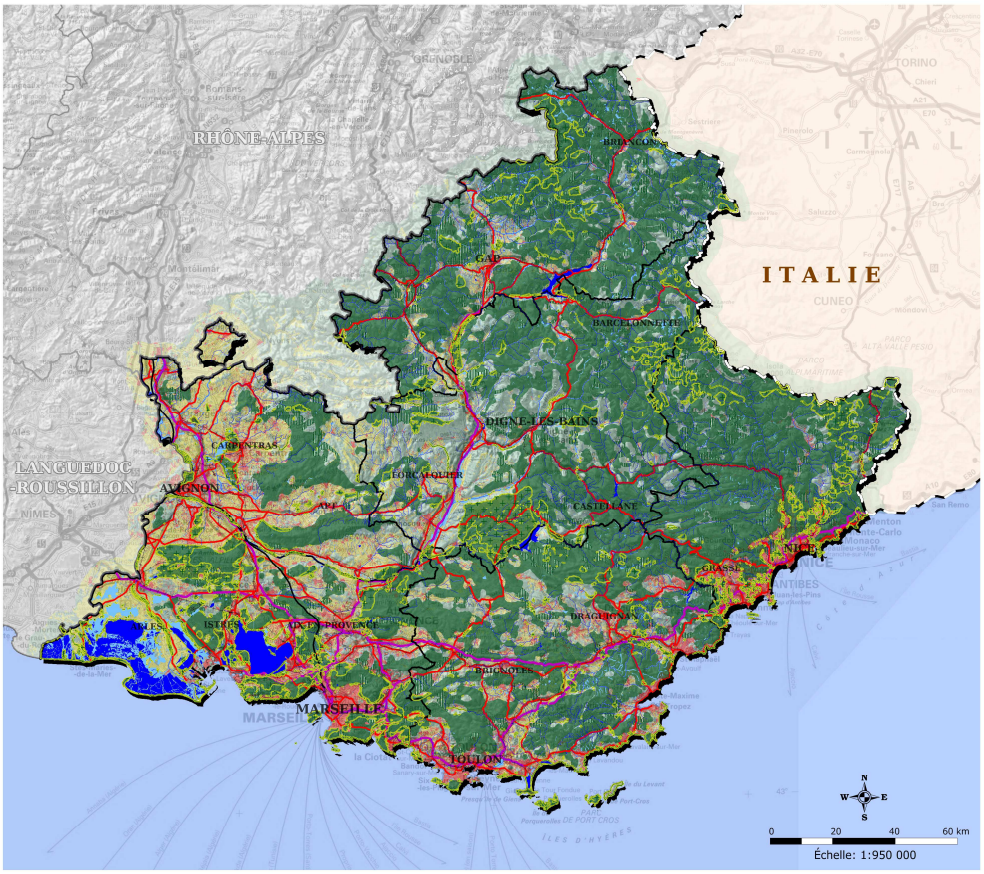

"La composante bleue de la TVB (à la fois réservoir et corridor) couvre la quasi-totalité des zones humides et 52,6% des cours d'eau. "

Globalement, les enjeux de la connectivité font écho à ce qui est déjà connu et reconnu en région, à savoir :

- une couverture forestière largement supérieure à la moyenne nationale qui couvre plus du tiers du territoire régional (48% de la région est couverte par la forêt), et peu exploitée,
- une exceptionnelle richesse de la région reconnue comme un « hot spot » de biodiversité, véritable concentré de biodiversité dû à la rencontre de deux régions biogéographiques, alpine et méditerranéenne.

30% du territoire est en zone Natura 2000. 4 parcs naturels nationaux et 6 parcs naturels régionaux (bientôt 9) se répartissent sur tout le territoire, du littoral à la montagne. 12 réserves naturelles nationales et 6 réserves naturelles régionales permettent de préserver des milieux et habitats où se trouvent des espèces à haute valeur patrimoniale. La couverture des Znieff est l'une des plus importante du territoire métropolitain avec 54% du territoire régional. 6,4% du territoire bénéficient d'une protection réglementaire, contre 1,3% au niveau national

"Les éléments de la trame verte sont composés essentiellement des forêts. "

Elles occupent près de 1,5 Millions d'hectares de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (soit 48% de Paca), constituant de loin l'ensemble écologique le plus vaste de la région.

Le terme « continuité » est moins approprié pour l'ensemble de milieux semi-ouverts (type garrigues, maquis et landes) car globalement très fragmentés à l'échelle régionale. Ces espaces sont très restreints, peu connectés et, dans une majorité de cas, localisés dans l'arrière littoral, formant une couronne morcelée allant des Alpilles aux Baous, aux abords du fleuve Var.

Les milieux ouverts (pelouses et prairies) exacerbent la tendance observée sur les milieux semi-ouverts. Hormis dans les alpages et la Crau, où les conditions de milieu limitent naturellement la dynamique forestière, ils sont globalement en régression à l'échelle régionale. Ils sont cantonnés à présent à de petites surfaces isolées, pour lesquelles le SRCE ne peut les mettre en évidence, l'échelle de ce dernier ne le permettant pas.

A l'échelle régionale, il ressort que la partie eau courante de la trame bleue présente un maillage assez serré et équilibré tant dans la couverture géographique que dans sa composition. Pour ce qui est des plans d'eau et des zones humides d'importance, leur répartition est hétérogène et déséquilibrée à l'échelle régionale (ce constat étant notamment lié au fait que les bases de données sur ces espaces sont elles-mêmes hétérogènes et déséquilibrées d'un département à un autre). Le secteur le plus remarquable pour ces éléments est bien entendu le quart sud-ouest de la région avec la Camargue et ses étangs, le secteur de la Crau ainsi que l'étang de Berre.

La forte attractivité de la région se traduit également par une pression démographique importante. Ces enjeux croisés entre biodiversité exceptionnelle et besoin en développement social et économique, apparaissent nettement différenciés dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ceci est d'autant plus vrai qu'ils se présentent en réponse à des pressions diverses qui prennent place sur des supports écologiques extrêmement variés et des logiques de développement très dépendantes de l'économie régionale.

En vallée du Rhône, il est possible de distinguer trois secteurs, aux enjeux distincts : au sud, un secteur dominé par les espaces naturels formés par l'ensemble Camargue/Crau/Alpilles, au centre la plaine d'Avignon-Carpentras marquée par le mitage urbain et les infrastructures, et au nord, une zone artificialisée par l'agriculture intensive ainsi que les infrastructures.

Concernant le littoral : en dehors des territoires tels que Camargue, massif des Maures, massif de l'Esterel et massif des Calanques, la pression urbaine est telle que les espaces à caractère naturel sont souvent peu étendus et enclavés. Les petits massifs péri-littoraux (Collines toulonnaises, Chaînes de l'Estaque, de l'Etoile et du Garlaban, etc.) jouent dans ce contexte un rôle de ceinture verte dans l'ouest de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'arrière-littoral se caractérise par des territoires agricoles et forestiers. Les grands massifs forestiers de l'est ont conservé, dans une certaine mesure, leur intégrité écologique et fonctionnelle avec des ensembles de vastes surfaces dont les principales coupures sont l'Autoroute A8 et la conurbation qu'elle engendre. Cette problématique de rupture de fonctionnalité liée aux infrastructures autoroutières est également conséquente dans le sillon permien, entre Toulon et Le Luc-en-Provence :

Le secteur de l'arrière-pays est dominé par de grands massifs ayant encore une naturalité importante et encore fonctionnelle. La pression majeure est localisée autour de la vallée de la Durance, avec des zones de rupture au niveau des confluences, comme celle du Verdon ou du Buech.

La partie alpine forme en soi une continuité d'importance régionale, interrégionale et internationale. Il s'agit d'un espace dominé par de grands massifs à fonctionnalité peu ou pas altérée. Pour autant, cette haute naturalité globale ne doit pas masquer les problèmes de développement et de pression au niveau des vallées.

La carte ci-après fait la synthèse des grands enjeux de continuités écologiques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

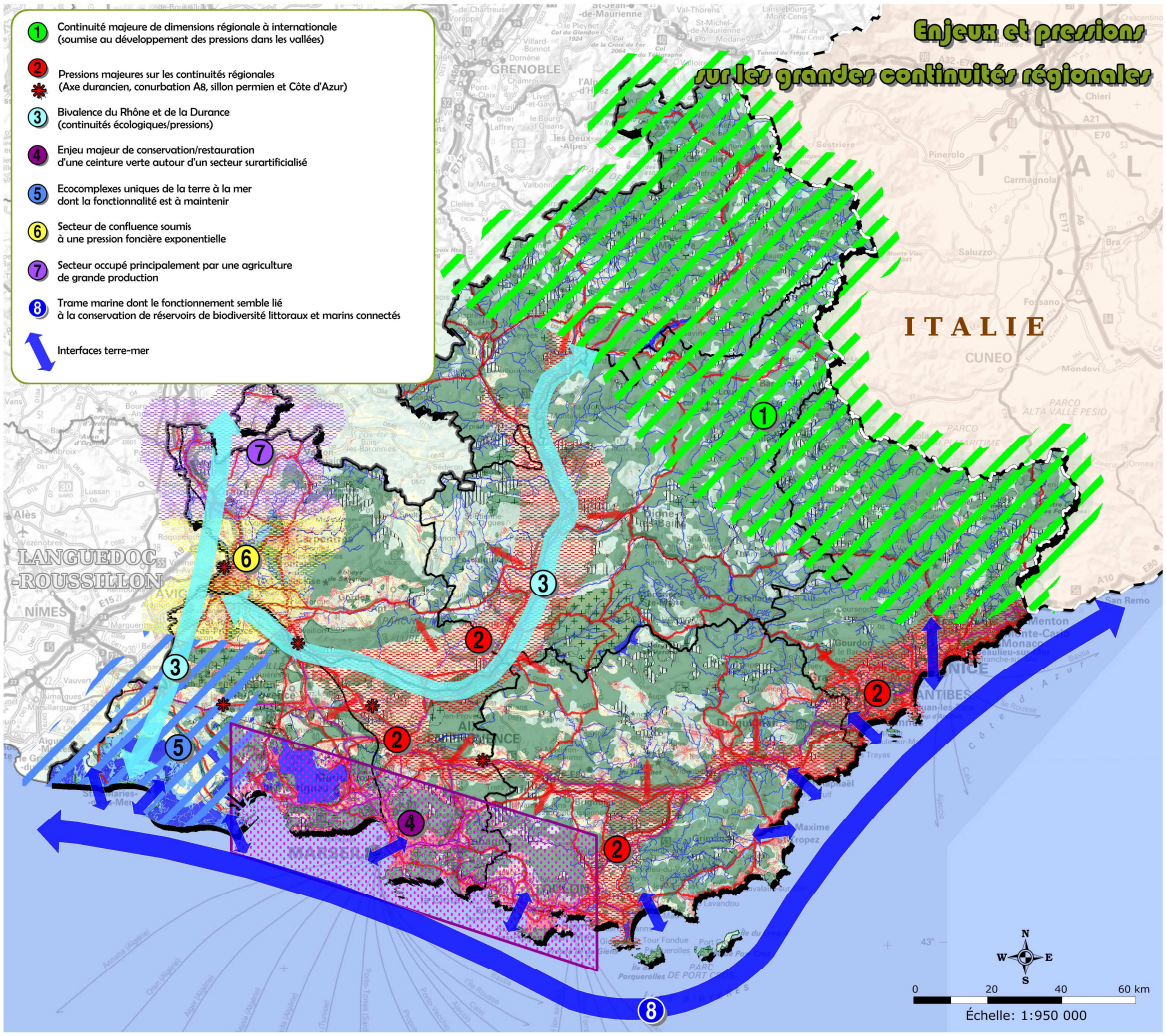

"Le bon état des continuités écologiques s'évalue au regard des éléments susceptibles d'altérer les fonctionnalités écologiques"

La fonctionnalité des continuités écologiques, à l'échelle régionale, repose notamment sur :

• la diversité et la structure des milieux naturels ou semi-naturels,

• le niveau de fragmentation de ces milieux (par les infrastructures linéaires et la tâche urbaine),

• les interactions entre milieux, entre espèces et, entre espèces et milieux,

• une densité suffisante de ces espaces naturels ou semi-naturels à l'échelle de la Région.

La définition du bon état écologique / fonctionnelle d'une continuité (du point de vue de la connectivité écologique) est donc évalué à partir de la capacité des milieux à pouvoir assurer les fonctions nécessaires à l'accomplissement des traits de vie des populations (à minima se nourrir, se reproduire et se reposer) tout en assurant leur capacité de déplacement et de dispersion / colonisation (bonne qualité paysagère et connexion entre les milieux). Par conséquent, une continuité est jugée en bon état quand il n'apparaît pas d'éléments susceptibles de significativement altérer une ou plusieurs de ces fonctionnalités liées à la connectivité.

Dans le SRCE PACA, ces éléments de pression sur les fonctionnalités écologiques ont été calculés en considérant : les linéaires et surfaces des infrastructures linéaires (routes, VF, canaux, lignes HT, transport par câbles), la tâche urbaine, la population et la croissance démographique entre 1999 et 2009 (voir chapitre méthodologique). C'est sur cette base que les objectifs de préservation ou de remise en état ont été définis.

2 types d'objectifs ont été définis en effectuant un croisement entre les éléments de la Trame Verte et Bleue retenus et des indicateurs de pressions relevant la fragmentation due aux infrastructures linéaires (routes et autoroutes, voies ferrées, lignes haute tension, canal EDF), au bâti, à la tâche urbaine et à l'évolution démographique. Ces objectifs se présentent de la manière suivante :

- les éléments de la TVB subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale, c'est-à-dire que sur ces territoires, il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux par des mesures de « rattrapage »,
- les éléments de la TVB pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une « recherche » de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.

Lorsqu'il est annoncé une « recherche » de remise en état ou de préservation optimale, cela signifie que les différents acteurs du territoire agissent dans le cadre de leurs compétences et de leurs périmètres d'action. Ils peuvent agir en mobilisant une ou plusieurs actions proposées dans le plan d'action stratégique. Le terme « recherche » signifie que chaque territoire est en capacité de développer une ou plusieurs réponses qui lui est propre en considérant l'objectif, à savoir la remise en état optimale ou la préservation optimale. Ces objectifs pourront être précisés, voir même modifiés, en fonction des éléments de déclinaison que la collectivité aura mis en place dans le cadre de sa propre démarche TVB.

Si les réservoirs de biodiversité représentent 63% du territoire régional, seuls **16% de ces mêmes réservoirs arborent un objectif de recherche pour une remise en état optimale et 84% doivent faire l'objet d'une recherche de préservation optimale**. Concernant la Trame Bleue, 50% des cours d'eau ont été identifiés en tant que réservoirs/corridors. Sur ces 50%, **42,3 %** des cours d'eau sont considérés comme devant faire l'objet d'une recherche de remise en état optimale.

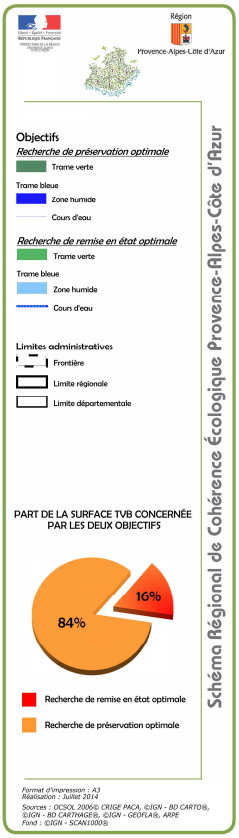

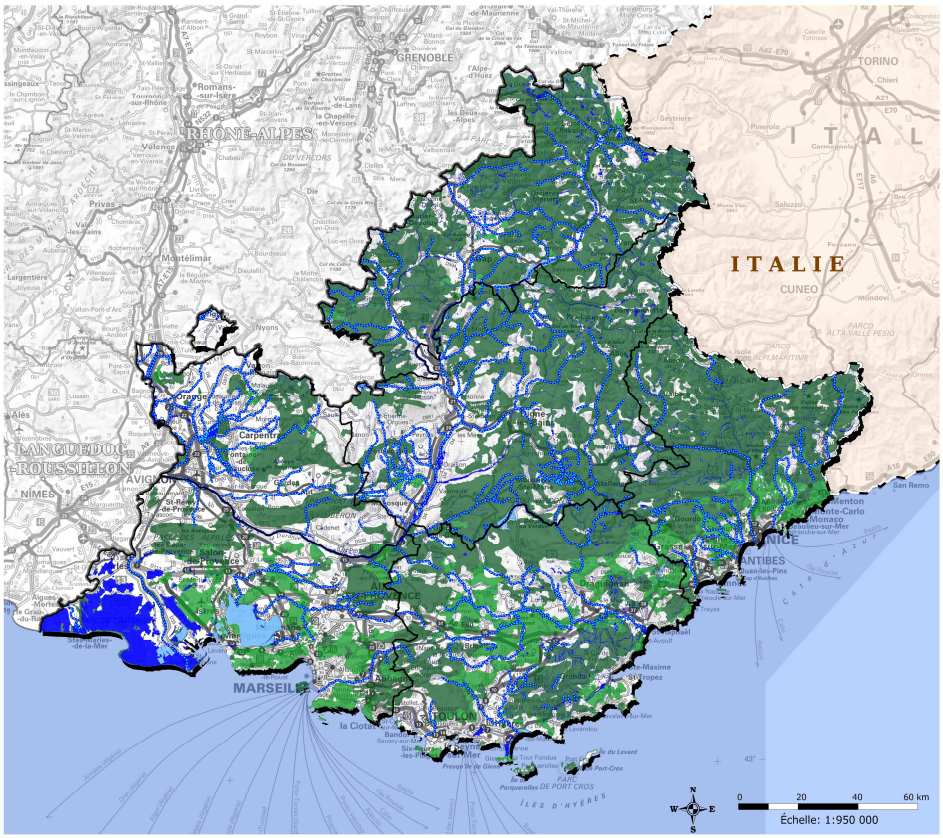

"Le plan d'action stratégique présente prés de 100 pistes d'actions co-construitent en ateliers participatifs."

Le plan d'action stratégique a été élaboré sur la base des travaux de la seconde vague d'ateliers territoriaux, ceux issus du séminaire de « partage et de questionnement » du diagnostic du 7 décembre 2012 et de réunions thématiques (agriculture, forêt, eau et milieux aquatiques, infrastructures).

4 orientations stratégiques et 19 actions constituent la partie opposable du plan d'action du SRCE. Des pistes d'actions donnent des éléments opérationnels qui pourraient être mis en œuvre et qui répondent aux objectifs des actions auxquelles elles se rapportent. Les quatre orientations stratégiques sont articulées autour de thématiques[1] qui ont structuré les débats lors des ateliers.

19 secteurs prioritaires et 5 Orientations Stratégiques Territoriales (issus de la carte des enjeux de continuités écologiques identifiés lors du diagnostic), se distinguent au regard de leurs sensibilités et appellent une mise en œuvre ciblée combinant plusieurs des actions proposées.

Orientation stratégique 1 : agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques

ACTION 1. Co-construire la trame verte et bleue à l'échelle des documents d'urbanisme ScoT, PLU, PLUI, cartes communales

ACTION 2. Maîtriser une urbanisation pour des modes de vie plus durables

1
- *Urbanisme, aménagement du territoire et de ses milieux terrestres et aquatiques,*
- *Stratégie foncière et usages du territoire,*
- *Connaissance et prospective,*
- *Interface Terre – Mer.*

ACTION 3. Transcrire dans les documents d'urbanisme les objectifs de préservation et de remise en état des continuités grâce aux sous-trames identifiées dans le SRCE

ACTION 4. Développer de nouvelles formes urbaines et gérer les espaces de respiration

ACTION 5. Mettre en cohérence et assurer la continuité dans le temps les politiques publiques territoriales

ACTION 6 : Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhône Méditerranée (SDAGE RM)

ACTION 7. Restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau

ACTION 8. Concevoir et construire des projets d'infrastructures et d'aménagement intégrant les continuités écologiques

ACTION 9. Assurer une gestion des infrastructures et des aménagements compatibles avec les enjeux de préservation des réservoirs de biodiversité

ACTION 10. Améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes

Orientation stratégique 2 : Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques

ACTION 11. Mettre en œuvre d'une animation foncière territoriale pour une mobilisation ciblée des outils fonciers

ACTION 12. Assurer la cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité

ACTION 13. Valoriser les fonctionnalités écologiques potentielles de l'agriculture

ACTION 14. Développer et soutenir des pratiques forestières favorables aux continuités écologiques

Orientation stratégique 3 : Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture

ACTION 15. Développer les connaissances et l'organisation des données

ACTION 16. Ouvrir le champ de la recherche, du développement et de l'expérimentation sur de nouvelles solutions

ACTION 17. Accroître les compétences par la création d'outils et développer un " réflexe" de prise en compte systématique de biodiversité et de la question des fonctionnalités

ACTION 18. Créer de modes opératoires «facilitants» pour les porteurs de projets d'infrastructure et d'aménagement

ACTION 19. Valoriser, accentuer et développer positivement le rôle des aménagements et ouvrages dans leurs fonctions favorables à la biodiversité

Orientation stratégique 4 : Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins.

"26 indicateurs permettront de suivre la mise en œuvre du SRCE PACA"

Le dispositif de suivi se structure selon les orientations stratégiques et les moyens qui ont été identifiés dans le Plan d'Action Stratégique comme efficaces et urgents pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques. 26 indicateurs ont été identifiés qui suivront le SRCE pendant cette première période de mise en œuvre.

"L'évaluation environnementale du SRCE démontre que le SRCE aura non seulement une action positive sur les continuités écologiques, mais aussi sur la cohérence des politiques publiques dont celles en faveur de la biodiversité et sur la connaissance des espaces à enjeux de biodiversité."

L'état initial de l'évaluation environnementale a pour objectif d'évaluer les performances du Schéma Régional au regard de toutes les thématiques environnementales, dont la biodiversité. Elle a permis de mettre en exergue les grands enjeux environnementaux régionaux susceptibles d'avoir des interactions avec la mise en œuvre du SRCE PACA. Ces enjeux ont été classés selon leur degré d'interaction avec le SRCE. 3 types d'enjeux ont donc été identifiés :

DES ENJEUX DIRECTEMENT LIES AUX FONCTIONNALITÉS

- ✓ Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques, notamment celles des milieux agricoles,
- ✓ Préserver et valoriser le patrimoine naturel remarquable,
- ✓ Lutter contre les espèces invasives,
- ✓ Permettre l'adaptation des espèces aux changements climatiques
- ✓ Réintroduire la nature en ville,
- ✓ Assurer une cohérence et une harmonisation entre les différentes politiques publiques de protection et de valorisation des milieux naturels et de la biodiversité,
- ✓ Maintenir et valoriser les services rendus par les écosystèmes.

DES ENJEUX INDIRECTEMENT LIES AUX SERVICES RENDUS

- ✓ Maintenir la qualité des paysages naturels,
- ✓ Participer à la préservation de la ressource en eau (qualitative et quantitative),
- ✓ Participer à la prise en compte et à la prévention des risques naturels (essentiellement inondation et incendie feux de forêt),
- ✓ Permettre une exploitation raisonnée des ressources minérales,
- ✓ Ne pas empêcher le développement des énergies renouvelables (qui permettront la réduction des émissions de gaz à effet de serre).

DES ENJEUX TRES INDIRECTEMENT LIES AUX AUTRES THEMATIQUES

- ✓ Ne pas dégrader la qualité de l'air, au niveau régional comme local,
- ✓ Maintenir des zones de calme et ne pas aggraver la situation des zones bruyantes,
- ✓ Participer à la non-dégradation des problématiques de santé publique.

L'analyse des incidences s'est attachée à préciser les effets attendus du SRCE sur l'ensemble de ces enjeux. Le résultat met en avant que globalement, le SRCE apporte une plus-value vis-à-vis du scénario au fil de l'eau, c'est-à-dire aux tendances attendues sur le territoire en l'absence de mise en œuvre du SRCE.

Le graphique ci contre synthétise cette plus-value par grands enjeux issues de l'EIE. Les codes couleurs rappellent donc les types d'enjeux sus-cités :

DES ENJEUX DIRECTEMENT LIES AUX FONCTIONNALITÉS

DES ENJEUX INDIRECTEMENT LIES AUX SERVICES RENDUS

DES ENJEUX TRES INDIRECTEMENT LIES AUX AUTRES THEMATIQUES

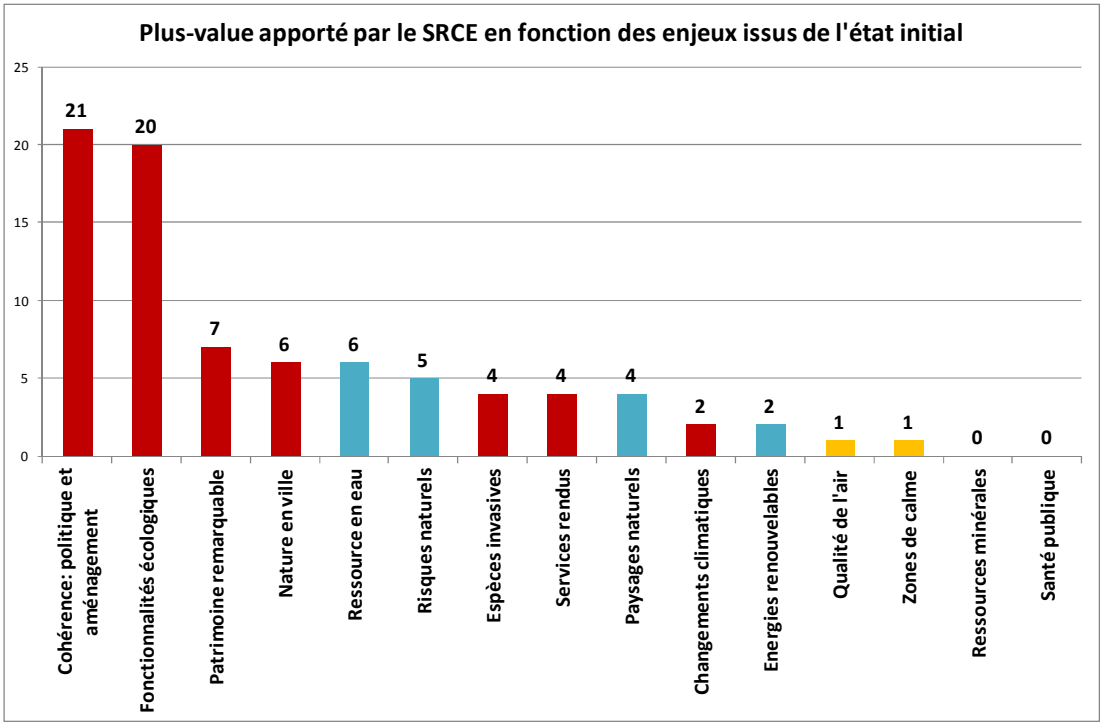

Les grands effets attendus du SRCE sont donc principalement :

- ✓ Une cohérence supérieure des politiques publiques en matière de protection de la biodiversité et d'aménagement du territoire, avec une bien meilleure prise en compte des problématiques liées aux fonctionnalités écologiques, et notamment une réduction notable de l'artificialisation du territoire régional,
- ✓ La restauration et la préservation des composantes de fonctionnalités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors) identifiées par le SRCE,
- ✓ Une protection et une valorisation accrues de l'ensemble des éléments naturels de la région, et notamment ceux définis en réservoirs de biodiversité (soit 61 % du territoire PACA).

Le SRCE propose donc les bons leviers d'actions pour parvenir à ces objectifs, soit la restauration/préservation des continuités écologiques. De plus, il apporte globalement une légère plus-value vis à vis de l'ensemble des enjeux environnementaux, comme la préservation de la ressource en eau et la réduction de la pollution de l'eau (en articulation avec le SDAGE), la préservation des grands paysages naturels identitaires, ou encore une bonne prise en compte des risques naturels, notamment l'inondation. Les quelques incidences négatives, peu significatives, n'ont pas nécessité de faire l'objet de mesures d'évitement ou de réduction.

Les incidences négatives sont relatives aux risques de limiter les projets de développement, sachant que ces risques sont peu probables. En effet, les éléments de la TVB du SRCE doivent être déclinés aux échelles locales et de projet. Dans ce cadre, des adaptations seront de fait nécessaires au regard des données de l'occupation des sols, des connaissances de terrain, des espèces devant être prises en compte et des ambitions des différents territoires concernés.

L'évaluation environnementale propose de suivre 3 indicateurs complémentaires à ceux définis pour suivre la mise en œuvre du SRCE (26 indicateurs). Ces 3 indicateurs complémentaires suivront les incidences du SRCE sur des politiques sectorielles telles que le développement des énergies renouvelables, ou la politique sur la limitation des espèces invasives.